

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Convocation du 6 octobre 2020.

L'an deux mil vingt, le 1er septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,
Messieurs Thomas ALESSI Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Philippe DRAIS

Absent :

2020-49/ DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES CADRE POUR L'ANNÉE 2020 DÉDIÉ À L'ACHAT DE PRESTATIONS DE CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES PÉRIODIQUES ET DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS SOUMIS, L'ACHAT DE PRESTATIONS D'INFOGÉRANCE, DE MATÉRIEL INFORMATIQUE, D'ASSURANCES, L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES ASSEMBLÉES ET L'ACHAT DE MASQUES,

Rapporteur : M.BATALLA

Un groupement de commandes est constitué entre la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle et les communes de l'Arbresle, Bessenay, Bibost, Bully, Chevinay, Courzieu, Dommartin, Eveux, Fleurieux sur l'Arbresle, Lentilly, Sain Bel, Saint Germain Nuelles, Saint Julien sur Bibost, Saint Pierre la Palud, Sarcey, Savigny, Sourcieux les Mines, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ce groupement a pour objet de coordonner les procédures de passation des marchés publics et accords-cadres de ses membres en ce qui concerne les achats listés ci-dessus.

Pour acter le groupement de commande et en définir les règles de fonctionnement, le conseil municipal relit le projet de convention.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention,
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Extrait conforme du registre des délibérations.

The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text 'Le Maire' at the top and 'DE FLEURY-SUR-LOIRE' around the bottom edge. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a rooster and a plow. Below the stamp, the name 'Diogène BATALLA' is printed in a blue, sans-serif font.

Diogène BATALLA